



Serving a world in motion
Au service d'un
monde en mouvement
navcanada.ca

États financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de

NAV CANADA

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 mai 2020 et 2019

États consolidés résumés intermédiaires du résultat net (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
		31 mai 2020	31 mai 2019	31 mai 2020	31 mai 2019
Produits					
Redevances d'usage	3	141 \$	338 \$	798 \$	986 \$
Autres produits		18	13	47	39
		<u>159</u>	<u>351</u>	<u>845</u>	<u>1 025</u>
Charges d'exploitation					
Salaires et avantages du personnel	4	244	261	786	761
Services techniques		37	29	103	83
Installations et entretien		15	18	51	54
Amortissements	7, 8	41	39	117	115
Autres		14	20	50	62
		<u>351</u>	<u>367</u>	<u>1 107</u>	<u>1 075</u>
Autres (produits) et charges					
Produits financiers		(2)	(3)	(5)	(11)
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel		16	9	47	28
Autres charges financières	6	127	19	158	56
Autres profits nets		(12)	(10)	(15)	(14)
		<u>129</u>	<u>15</u>	<u>185</u>	<u>59</u>
Perte nette avant l'impôt sur le résultat et le mouvement net des comptes de report réglementaires		(321)	(31)	(447)	(109)
Recouvrement d'impôt sur le résultat	6	(27)	–	(27)	–
Perte nette avant le mouvement net des comptes de report réglementaires		<u>(294)</u>	<u>(31)</u>	<u>(420)</u>	<u>(109)</u>
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié à la perte nette, après impôt	5	280	17	359	49
Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires	1	<u>(14) \$</u>	<u>(14) \$</u>	<u>(61) \$</u>	<u>(60) \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.



États consolidés résumés intermédiaires du résultat global (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
		31 mai 2020	31 mai 2019	31 mai 2020	31 mai 2019
Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires		(14) \$	(14) \$	(61) \$	(60) \$
Autres éléments du résultat global					
Éléments qui seront reclassés dans le résultat net :					
Amortissement de la perte sur les couvertures de flux de trésorerie		–	–	1	–
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie		–	(6)	–	(10)
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global		–	6	(1)	10
		–	–	–	–
Total des autres éléments du résultat global		–	–	–	–
Total du résultat global	1	<u>(14) \$</u>	<u>(14) \$</u>	<u>(61) \$</u>	<u>(60) \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

États consolidés résumés intermédiaires de la situation financière (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	31 mai 2020	31 août 2019
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	918 \$	30 \$
Débiteurs et autres		81	98
Placements		73	72
Autres		14	13
		<u>1 086</u>	<u>213</u>
Actifs non courants			
Placement sous forme d'actions privilégiées	6	352	439
Immobilisations corporelles	7	742	750
Immobilisations incorporelles	8	884	906
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence		7	6
Prêt consenti à une partie liée		3	3
Autres actifs non courants		2	1
		<u>1 990</u>	<u>2 105</u>
Total des actifs		<u>3 076</u>	<u>2 318</u>
Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	5	2 263	2 087
Total des actifs et des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires		<u>5 339 \$</u>	<u>4 405 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.



États consolidés résumés intermédiaires de la situation financière (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	31 mai 2020	31 août 2019
Passifs			
Passifs courants			
Emprunt bancaire	9	223 \$	8 \$
Fournisseurs et autres créditeurs		253	242
Produits différés		16	7
Partie courante de la dette à long terme	9	275	25
Autres passifs courants		3	1
		<u>770</u>	<u>283</u>
Passifs non courants			
Dette à long terme	9	2 013	1 443
Avantages du personnel		2 364	2 226
Passif d'impôt différé	6	23	48
Obligation locative		4	–
Autres passifs non courants		1	1
		<u>4 405</u>	<u>3 718</u>
Total des passifs		<u>5 175</u>	<u>4 001</u>
Capitaux propres			
Résultats non distribués (déficit)		(33)	28
Total des capitaux propres		<u>(33)</u>	<u>28</u>
Total des passifs et des capitaux propres		<u>5 142</u>	<u>4 029</u>
Soldes créditeurs des comptes de report réglementaires	5	197	376
Engagements	11		
Total des passifs, des capitaux propres et des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires		<u>5 339 \$</u>	<u>4 405 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.



États consolidés résumés intermédiaires des variations des capitaux propres (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

	Résultats non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
Solde au 31 août 2018	28 \$	– \$	28 \$
Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires	(60)	–	(60)
Autres éléments du résultat global	–	–	–
Solde au 31 mai 2019	<u>(32) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(32) \$</u>
Solde au 31 août 2019	28 \$	– \$	28 \$
Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires	(61)	–	(61)
Autres éléments du résultat global	–	–	–
Solde au 31 mai 2020	<u>(33) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(33) \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Tableaux consolidés résumés intermédiaires des flux de trésorerie (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
		31 mai 2020	31 mai 2019	31 mai 2020	31 mai 2019
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :					
Exploitation					
Montants reçus au titre des redevances d'usage		166 \$	323 \$	835 \$	991 \$
Autres montants reçus		17	14	53	48
Subventions publiques reçues	4	6	–	6	–
Paiements à des membres du personnel et à des fournisseurs		(249)	(284)	(806)	(857)
Cotisations aux régimes de retraite – services rendus au cours de la période		(23)	(23)	(69)	(71)
Cotisations au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi		(2)	(1)	(6)	(3)
Paiements d'intérêts		(17)	(20)	(53)	(60)
Intérêts reçus		–	1	1	2
		<u>(102)</u>	<u>10</u>	<u>(39)</u>	<u>50</u>
Investissement					
Dépenses d'investissement		(26)	(29)	(106)	(95)
Prêts consentis à des parties liées		–	–	–	11
		<u>(26)</u>	<u>(29)</u>	<u>(106)</u>	<u>(84)</u>
Financement					
Émission de titres d'emprunt à long terme	9	845	248	845	248
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	9	(25)	(275)	(25)	(275)
Produit net d'emprunts bancaires	9	179	40	215	55
Paiement au titre des obligations locatives		(1)	–	(2)	–
Débours liés au règlement de dérivés		–	(9)	–	(9)
Fonds de réserve pour le service de la dette		(1)	–	(1)	(1)
		<u>997</u>	<u>4</u>	<u>1 032</u>	<u>18</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement		869	(15)	887	(16)
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		<u>1</u>	<u>–</u>	<u>1</u>	<u>–</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		870	(15)	888	(16)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		<u>48</u>	<u>37</u>	<u>30</u>	<u>38</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période		<u>918</u>	<u>22 \$</u>	<u>918 \$</u>	<u>22 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

1. Informations générales

NAV CANADA a été constituée en tant que société sans capital social en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* dans le but d'acquérir, de détenir, de gérer, d'exploiter, de maintenir et de développer le système canadien de navigation aérienne civile (le « SNA »), tel qu'il est défini en vertu de la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* (la « Loi sur les SNA »). NAV CANADA a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. À l'intérieur des paramètres fondamentaux délimitant le mandat que la Loi sur les SNA lui confère, NAV CANADA a le droit de fournir des services de navigation aérienne civile et elle est la seule autorité compétente qui peut fixer et percevoir les redevances d'usage pour de tels services. L'activité principale de NAV CANADA et de ses filiales (collectivement, la « Société ») consiste à fournir des services de navigation aérienne, ce qui constitue l'unique secteur isolable de la Société. Les services de navigation aérienne de la Société sont dispensés essentiellement au Canada.

Les redevances au titre des services de navigation aérienne civile qu'offre la Société sont soumises au cadre réglementaire économique édicté dans la Loi sur les SNA. Aux termes de celle-ci, la Société peut établir de nouvelles redevances ou réviser les redevances existantes qu'elle perçoit pour ses services. Lorsqu'elle établit de nouvelles redevances ou qu'elle révisé les redevances existantes, la Société doit suivre les paramètres obligatoires de la Loi sur les SNA en matière d'établissement des redevances, lesquels prescrivent, entre autres choses, que le tarif des redevances, établi d'après des projections raisonnables et prudentes, ne peut être tel que les produits découlant de ces redevances soient supérieurs aux obligations financières courantes et futures de la Société dans le cadre de la prestation des services de navigation aérienne civile. Aux termes de ces paramètres, le conseil d'administration de la Société (le « conseil »), agissant en qualité de régulateur de tarifs, approuve le montant des modifications devant être apportées aux redevances d'usage ainsi que la date à laquelle elles doivent avoir lieu.

La Société planifie ses activités de façon à atteindre le seuil de rentabilité dans l'état consolidé du résultat net à la clôture de chaque exercice après avoir constaté des ajustements au compte de stabilisation des tarifs. Ainsi, la Société ne s'attend pas à ce que les résultats non distribués présentent une variation nette à la clôture de l'exercice. Les incidences de la réglementation des tarifs sur les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société sont décrites à la note 5.

Aux termes de la Loi sur les SNA, la Société doit donner aux usagers un préavis de toute redevance qu'elle se propose d'établir ou de réviser, et elle doit les consulter à ce sujet. Les usagers peuvent faire valoir leur point de vue auprès de la Société de même qu'ils peuvent interjeter appel à l'égard des redevances révisées devant l'Office des transports du Canada en invoquant des motifs selon lesquels la Société a violé les paramètres obligatoires édictés dans la Loi sur les SNA ou a omis de donner aux usagers les préavis prévus par la loi.

NAV CANADA est une société domiciliée au Canada. Le siège social de NAV CANADA est situé au 77, rue Metcalfe, Ottawa (Ontario), Canada, K1P 5L6. Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires de NAV CANADA comprennent les comptes de ses filiales.

La pandémie de COVID-19 et la contraction de l'économie qui s'en est suivie ont nui et devraient continuer de nuire considérablement à la circulation aérienne mondiale et au secteur de l'aviation. NAV CANADA a constaté que le nombre de mouvements d'aéronefs s'est amenuisé depuis mars 2020 en raison des restrictions de voyage imposées par les gouvernements, des fermetures de frontières internationales et des répercussions économiques de la pandémie. Par conséquent, les produits tirés des redevances d'usage de la Société ont diminué de manière importante étant donné que les transporteurs aériens ont réduit leurs activités, cloué au sol leur flotte aérienne et annulé des vols et des liaisons. On s'attend à ce que l'effet néfaste de la pandémie sur le transport aérien à l'échelle mondiale perdure, et ce, probablement jusqu'à ce que les restrictions de voyage soient allégées et que la demande des consommateurs pour le transport aérien soit relancée. Les intervenants du secteur ont précisé qu'il leur faudra peut-être un certain temps avant de retrouver pleinement les niveaux d'activité qu'ils connaissaient antérieurement à la pandémie de COVID-19. La Société s'attend donc à ce que les conséquences négatives considérables de l'amenuisement du volume de la circulation aérienne sur ses activités et ses produits persistent jusqu'à ce que la situation se résorbe.

1. Informations générales (suite)

La Société ne cessera de revoir et de surveiller ses dépenses d'investissement et ses charges d'exploitation ainsi que de prendre les mesures nécessaires pour réduire ces dépenses ainsi que ses sorties de fonds tout en veillant au respect de son mandat, qui est d'assurer l'exploitation et le maintien, en toute sécurité, du système canadien de navigation aérienne en tant que service essentiel et de veiller à la sûreté de ses employés.

2. Mode de présentation

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été établis selon la Norme comptable internationale (International Accounting Standard, ou « IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Comme il est permis selon cette norme, les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ne présentent pas toutes les informations qui doivent figurer dans des états financiers consolidés annuels établis conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») et ils doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2019 (les « états financiers consolidés annuels de 2019 »).

La publication des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires a été approuvée par le conseil en date du 10 juillet 2020.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs suivants :

- les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur;
- les passifs au titre des prestations définies, qui sont comptabilisés comme le montant net de la valeur actualisée des obligations au titre de prestations définies et des actifs des régimes évalués à la juste valeur.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers consolidés résumés intermédiaires sont présentés en dollars canadiens (« \$ CA »), soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société, à moins d'indication contraire. Toutes les informations présentées ont été arrondies au million de dollars près.

d) Caractère saisonnier

Les activités d'exploitation de la Société ont varié selon les tendances historiques au cours de l'exercice, les produits découlant de la circulation aérienne les plus élevés ayant été enregistrés au quatrième trimestre (de juin à août). Cette variation de la demande s'explique avant tout par une hausse de la quantité de gens qui effectuent des voyages d'agrément et le fait qu'ils préfèrent voyager pendant les mois d'été. Compte tenu des répercussions négatives de la pandémie de COVID-19 sur les volumes de circulation aérienne, la Société ne s'attend pas à ce que le niveau de demande observé normalement pour la saison en question soit atteint au cours de l'exercice qui sera clos le 31 août 2020 (l'« exercice 2020 »). Grâce à sa structure de coûts qui est en grande partie fixe, la Société ne subit pas de variations importantes de ses coûts au cours de l'exercice. La Société revoit constamment ses dépenses d'investissement et ses charges d'exploitation et prend les mesures nécessaires pour réduire ses dépenses et ses sorties de fonds, dans la mesure du possible.

2. Mode de présentation (suite)

e) Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées dans les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires figurent à la note 3 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2019, sauf pour ce qui est de l'application des nouvelles normes, des modifications et des interprétations entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2019, comme il est décrit à la note 2 f) afférente aux états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société au 30 novembre 2019, laquelle présente en détail l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*, en date du 1^{er} septembre 2019, ainsi que les modifications apportées aux méthodes comptables par suite de cette adoption. Aucune autre modification n'a été apportée aux principales méthodes comptables par la suite. Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées, sauf indication contraire.

f) Prises de position comptables futures

L'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié un certain nombre de normes et modifications qui ne sont pas encore en vigueur. La Société continue d'analyser ces normes et modifications afin de déterminer leur incidence sur ses états financiers consolidés. À l'heure actuelle, la Société ne prévoit adopter aucune de ces normes et modifications avant leur date d'entrée en vigueur.

IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels : « Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat »

En mai 2020, l'IASB a publié un bulletin intitulé « Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat », qui porte sur les modifications de la norme en ce qui a trait aux coûts dont une société doit tenir compte pour déterminer si un contrat est déficitaire. Les modifications permettent de clarifier qu'aux fins d'évaluation du caractère déficitaire d'un contrat, le coût d'exécution du contrat doit tenir compte à la fois des coûts supplémentaires associés à l'exécution du contrat et de l'imputation d'autres frais qui se rapportent directement à l'exécution de contrats.

Les modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022, leur application anticipée étant permise. L'ampleur de l'incidence de ces modifications n'a pas encore été établie.

IAS 1, Présentation des états financiers : « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants »

En janvier 2020, l'IASB a publié le bulletin « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants », qui établit une méthode plus générale de classement des passifs fondée sur l'analyse des contrats existants à la date de clôture.

Les modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022, leur application anticipée étant permise. En avril 2020, l'IASB a publié un exposé-sondage dans lequel il propose de reporter la date d'entrée en vigueur aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'ampleur de l'incidence de ces modifications n'a pas encore été établie.

g) Estimations comptables et jugements critiques

L'établissement des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires exige que la direction ait recours à son jugement et fasse des estimations à l'égard d'événements futurs.

Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et ils sont fondés sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs, y compris les attentes quant aux événements futurs jugés raisonnables selon les circonstances. Les estimations comptables, par définition, correspondent rarement aux résultats réels.

Les jugements critiques et les principales sources d'incertitude à l'égard des estimations sont présentés à la note 2 d) afférente aux états financiers consolidés annuels de 2019, sauf en ce qui concerne le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon LLC (« Aireon »), lequel est comptabilisé en tant qu'instrument financier et désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour plus d'information sur les variations de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées, il y a lieu de se reporter à la note 6.

3. Produits

Les redevances d'usage par types de services de navigation aérienne fournis se sont établies comme suit :

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	31 mai 2020	31 mai 2019	31 mai 2020	31 mai 2019
Redevances de survol ¹⁾	72 \$	171 \$	404 \$	495 \$
Redevances d'aérogare ²⁾	56	133	314	389
Redevances quotidiennes/annuelles/trimestrielles ³⁾	6	23	49	68
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales ⁴⁾	7	11	31	34
	<u>141 \$</u>	<u>338 \$</u>	<u>798 \$</u>	<u>986 \$</u>

Les volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées (qui reflètent le nombre de vols, la taille des aéronefs et les distances parcourues), ont diminué de 59,4 % au cours du trimestre clos le 31 mai 2020 comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice clos le 31 août 2019 (l'« exercice 2019 ») et de 20,3 % au cours de la période de neuf mois close le 31 mai 2020 comparativement à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Compte non tenu de l'incidence de la journée supplémentaire de l'année bissextile, les volumes de circulation aérienne de la période de neuf mois close le 31 mai 2020 se sont amenuisés de 20,6 % par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La baisse importante des volumes de circulation aérienne et des redevances d'usage y afférentes est attribuable principalement à l'incidence de la pandémie de COVID-19.

- 1) Les redevances de survol ayant trait aux services de navigation aérienne fournis ou offerts aux aéronefs au cours de la phase de survol, que ce soit pour la navigation dans l'espace aérien contrôlé par le Canada ou pour décoller du Canada ou y atterrir. Cette obligation de prestation est remplie à un moment précis.
- 2) Les redevances d'aérogare ayant trait aux services de navigation aérienne fournis ou mis à la disposition des aéronefs à l'aéroport ou à proximité de ce dernier. Cette obligation de prestation est remplie à un moment précis.
- 3) Les redevances quotidiennes/annuelles/trimestrielles ayant trait aux services de navigation de survol et d'aérogare. Ces redevances s'appliquent généralement aux aéronefs à hélice. Les obligations de prestation sont remplies au cours de la période durant laquelle les services de navigation aérienne sont offerts.
- 4) Les redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales ayant trait à certains services de navigation aérienne et de communications fournis ou mis à la disposition des aéronefs alors qu'ils survolent l'Atlantique Nord. Ces services sont mis à la disposition des aéronefs lorsqu'ils se trouvent hors de l'espace aérien souverain du Canada, mais pour lequel le Canada a des responsabilités au chapitre du contrôle de la circulation aérienne aux termes des conventions internationales. Les redevances de communications internationales comprennent également les services fournis ou offerts aux aéronefs survolant l'espace aérien canadien du nord. Ces obligations de prestation sont remplies à un moment précis.

4. Salaires et avantages du personnel

En avril 2020, la Société a déposé une demande en vue d'obtenir la subvention salariale d'urgence du Canada (la « SSUC ») offerte par le gouvernement du Canada afin d'aider les entreprises à conserver leur effectif dans le contexte de la pandémie de COVID-19. La somme qui peut être octroyée à la Société aux termes de la SSUC correspond au plus à 75 % de la rémunération, jusqu'à concurrence de 847 \$ par semaine par salarié, pour une période maximale de 24 semaines. La subvention peut être appliquée rétroactivement, soit à partir du 15 mars 2020.

La SSUC est offerte aux particuliers, aux sociétés imposables et aux sociétés de personnes constituées d'employeurs admissibles ainsi qu'aux organismes sans but lucratif et aux organismes de bienfaisance enregistrés dont les revenus ont subi une baisse d'au moins 30 % (15 % pour le premier mois du programme). La rémunération admissible aux termes de la subvention désigne les sommes qui sont payées à titre de salaires, de traitements et d'autres rémunérations sur lesquelles la Société serait normalement tenue d'effectuer des retenues à la source qui seraient versées au receveur général du Canada en raison des obligations fiscales des salariés.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 31 mai 2020, la Société a comptabilisé un montant de 12 \$ en réduction des salaires et avantages du personnel dans l'état consolidé du résultat net. Le montant à recevoir au 31 mai 2020 était de 6 \$.

5. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers

a) Comptes de report réglementaires

Selon l'information que la Société est tenue de fournir à titre d'entité assujettie à la réglementation des tarifs, les soldes des comptes de report réglementaires sont les suivants aux dates indiquées :

	31 août 2019	Report réglementaire	Recouvrement ou reprise	31 mai 2020
Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires				
Compte de stabilisation des tarifs (b) ¹⁾	– \$	78 \$	– \$	78 \$
Impôt différé	48	(25)	–	23
Avantages du personnel :				
Congés de maladie cumulatifs	27	–	(1)	26
Réévaluations des autres avantages postérieurs à l'emploi	31	–	(4)	27
Cotisations aux régimes de retraite (c)	194	130	–	324
Réévaluations des régimes de retraite	1 653	–	–	1 653
Réévaluations des régimes complémentaires de retraite	64	–	(3)	61
Cotisations au titre des prestations d'invalidité de longue durée	–	(1)	3	2
Opération de couverture réalisée	70	–	(1)	69
	<u>2 087 \$</u>	<u>182 \$</u>	<u>(6) \$</u>	<u>2 263 \$</u>
Soldes (créditeurs) des comptes de report réglementaires				
Compte de stabilisation des tarifs (b) ¹⁾	(93) \$	– \$	93 \$	– \$
Dérivés	(1)	–	–	(1)
Avantages du personnel :				
Cotisations au titre des prestations d'invalidité de longue durée	(1)	–	1	–
Variation de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées	(274)	87	–	(187)
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(3)	(1)	–	(4)
Opération de couverture réalisée	(4)	–	1	(3)
Compensation au titre des contrats de location ²⁾	–	(2)	–	(2)
	<u>(376) \$</u>	<u>84 \$</u>	<u>95 \$</u>	<u>(197) \$</u>

¹⁾ Au 31 mai 2020, le solde du compte de stabilisation des tarifs correspondait à un solde débiteur. Les reports réglementaires de 78 \$ comprennent le solde créditeur transféré de 93 \$ au 31 août 2019, lequel a été entièrement compensé par le report des écarts défavorables par rapport au budget de 171 \$, ce qui tient compte de l'insuffisance prévue.

²⁾ La Société diffère l'incidence hors trésorerie de la comptabilisation de son contrat de location visant les bureaux abritant son siège social, conformément à l'IFRS 16, au moyen de la comptabilité des activités à tarifs réglementés. Seuls les paiements en trésorerie réels effectués par la Société sont pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs.

5. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers (suite)

Le tableau ci-dessous illustre l'incidence des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et du mouvement net des comptes de report réglementaires sur le résultat net présenté dans l'état consolidé résumé intermédiaire du résultat net.

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	31 mai 2020	31 mai 2019	31 mai 2020	31 mai 2019
Avant le mouvement net des comptes de report réglementaires				
Produits	159 \$	351 \$	845 \$	1 025 \$
Charges d'exploitation	351	367	1 107	1 075
Autres (produits) et charges	129	15	185	59
Recouvrement d'impôt sur le résultat	(27)	–	(27)	–
	<u>(294)</u>	<u>(31)</u>	<u>(420)</u>	<u>(109)</u>
Mouvement net des comptes de report réglementaires				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs (b)	169	11	171	10
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires				
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	42	21	130	66
Autres avantages du personnel	(2)	(3)	(4)	(5)
Placements sous forme d'actions privilegiées, avant impôt	97	(14)	87	(25)
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	–	1	(1)	–
Impôt sur le résultat	(26)	1	(25)	2
Opérations de couverture réalisées	–	–	1	1
	<u>111</u>	<u>6</u>	<u>188</u>	<u>39</u>
	<u>280</u>	<u>17</u>	<u>359</u>	<u>49</u>
Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires	<u>(14) \$</u>	<u>(14) \$</u>	<u>(61) \$</u>	<u>(60) \$</u>

5. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers (suite)
b) Compte de stabilisation des tarifs

Le solde du compte de stabilisation des tarifs est composé de reports d'exploitation. Si les produits réels dépassent les charges réelles de la Société, l'excédent est inscrit comme un crédit au compte de stabilisation des tarifs. Inversement, si les produits réels s'avèrent inférieurs aux charges réelles, le manque à gagner est inscrit comme un débit au compte de stabilisation des tarifs. Un solde débiteur inscrit dans le compte de stabilisation des tarifs représente un montant qui pourra être recouvert au moyen de redevances d'usage futures, tandis qu'un solde créditeur représente un montant qui devra être cédé au moyen de réductions ultérieures des redevances d'usage. Au 31 mai 2020, le compte de stabilisation des tarifs affichait un solde débiteur de 78 \$ (se reporter au tableau ci-dessous).

Lorsqu'il établit le montant des redevances d'usage, le conseil prend en compte le solde du compte de stabilisation des tarifs, la mesure dans laquelle les charges d'exploitation varient et les liquidités disponibles pour en déterminer le niveau approprié.

Au cours du trimestre, l'Association internationale du transport aérien, avec le consentement d'Air Canada à titre d'intervenant, s'est désistée de sa demande de contrôle judiciaire à l'égard de la décision rendue par l'Office des transports du Canada confirmant les redevances de service révisées de la Société qui ont été instaurées le 1^{er} septembre 2019 et le 1^{er} janvier 2020.

Le tableau qui suit présente les mouvements nets du compte de stabilisation des tarifs.

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	31 mai 2020	31 mai 2019	31 mai 2020	31 mai 2019
Solde créditeur du compte de stabilisation des tarifs à l'ouverture de la période	91 \$	125 \$	93 \$	124 \$
Écarts par rapport aux prévisions				
Produits inférieurs aux prévisions	(216)	(3)	(231)	(4)
Charges d'exploitation inférieures aux prévisions	50	1	65	14
Autres (produits) et charges (supérieurs) inférieurs aux prévisions	(77)	13	(82)	27
Mouvement net des autres comptes de report réglementaires	83	(17)	104	(33)
Écarts totaux par rapport aux niveaux prévus	(160)	(6)	(144)	4
Ajustement approuvé initial ¹⁾	(9)	(5)	(27)	(14)
Mouvement net du compte de stabilisation des tarifs comptabilisé dans le résultat net	(169)	(11)	(171)	(10)
Solde créditeur (débit) du compte de stabilisation des tarifs à la clôture de la période	(78) \$	114 \$	(78) \$	114 \$

¹⁾ Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité au cours de l'exercice 2020, le conseil a approuvé le budget pour l'exercice 2020, qui prévoit une diminution du compte de stabilisation des tarifs résultant d'une insuffisance prévue. Ainsi, un virement de 35 \$ depuis le compte de stabilisation des tarifs sera effectué de manière constante au cours de l'exercice (18 \$ pour l'exercice 2019).

5. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers (suite)

c) Cotisations de retraite

Au 31 mai 2020, les soldes débiteurs des comptes de report réglementaires comprenaient un montant de 324 \$ lié au recouvrement de cotisations de retraite au moyen des redevances d'usage (194 \$ au 31 août 2019). Le passif au titre des prestations constituées à l'égard des régimes de retraite, déduction faite des reports réglementaires connexes, s'établissait comme suit :

	31 mai 2020	31 août 2019
Passif au titre des avantages du personnel	(1 943) \$	(1 813) \$
Moins :		
Reports réglementaires des ajustements hors trésorerie	1 653	1 653
Insuffisance des cotisations aux régimes de retraite par rapport à la charge de retraite	(290) \$	(160) \$
Soldes débiteurs réglementaires – recouvrement de cotisations	324 \$	194 \$
Insuffisance de la charge réglementaire cumulative par rapport aux cotisations	34 \$	34 \$

La Société utilise une approche réglementaire pour déterminer la charge nette comptabilisée au résultat net pour les coûts liés à ses régimes de retraite capitalisés. L'objectif de cette approche vise à refléter le coût en trésorerie des régimes de retraite capitalisés dans le résultat net en comptabilisant un ajustement aux comptes de report réglementaires connexes. Ces ajustements réglementaires correspondent à l'écart entre les coûts des régimes de retraite, tels qu'ils sont établis selon l'IAS 19, *Avantages du personnel*, et le coût annuel en trésorerie des régimes en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Le report réglementaire lié aux cotisations de retraite de 324 \$ comprend un recouvrement de 10 \$ sur les cotisations de 44 \$ au titre du déficit de solvabilité effectuées au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 (l'« exercice 2017 »). Le solde de 34 \$ devrait être recouvré au moyen des redevances d'usage ultérieures. La capitalisation des prestations de retraite du personnel par rapport à la charge, compte tenu des ajustements réglementaires, comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net est présentée ci-après.

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	31 mai 2020	31 mai 2019	31 mai 2020	31 mai 2019
État consolidé du résultat net				
Coût des prestations pour services rendus au cours de la période ¹⁾	54 \$	41 \$	163 \$	123 \$
Charges d'intérêts nettes ¹⁾	13	6	38	18
Moins : reports réglementaires	(42)	(21)	(130)	(66)
	25	26	71	75
Cotisations de la Société aux régimes de retraite versées en trésorerie				
Prestations pour services rendus au cours de la période en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation	25	26	71	75
Recouvrement réglementaire de cotisations au titre du déficit de solvabilité pour l'exercice 2017	– \$	– \$	– \$	– \$

¹⁾ Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 mai 2020, le coût des prestations pour services rendus au cours de la période ne comprend pas les montants de 1 \$ et de 4 \$, respectivement, relatifs au régime de retraite non capitalisé de la Société (1 \$ et 4 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 mai 2019, respectivement) et les charges d'intérêts nettes ne comprennent pas les montants de 1 \$ et de 3 \$, respectivement, relatifs au régime de retraite non capitalisé de la Société (néant et 2 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 mai 2019, respectivement).

6. Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2020, la Société a mis à jour la juste valeur de son placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon afin de tenir compte de l'incidence de la pandémie de COVID-19 en ce qui a trait au nombre et à la fréquence des mouvements d'aéronefs sur le secteur de l'aviation en général et les conséquences sur les activités et les produits d'Aireon. Bien que l'effet de ce facteur ne se fasse pas ressentir sur la totalité des produits d'Aireon, on s'attend à une baisse globale des produits et l'amenuisement de la circulation aérienne pourrait inciter les nouveaux clients éventuels d'Aireon à reporter la conclusion d'un contrat pour ses services de données de surveillance satellitaire de la circulation aérienne. Au 31 mai 2020, la Société a ajusté la juste valeur de son placement sous forme d'actions privilégiées, laquelle est passée de 330 \$ US (439 \$ CA) au 31 août 2019 à 255 \$ US (352 \$ CA). La juste valeur présentée dans l'état de la situation financière tient compte des dividendes à recevoir de 55 \$ US (76 \$ CA) [47 \$ US (63 \$ CA) au 31 août 2019].

De plus, en raison de la baisse de la juste valeur, le passif d'impôt différé net correspondant a diminué pour se fixer à 23 \$ CA au 31 mai 2020 (48 \$ CA au 31 août 2019).

La juste valeur au 31 mai 2020 a été établie selon le modèle des flux de trésorerie actualisés, qui tient compte de la valeur actualisée des paiements futurs attendus, calculée au moyen d'un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque. Les hypothèses et les estimations critiques employées pour déterminer la juste valeur sont :

- a) les taux d'actualisation – la fourchette des taux d'actualisation est de 15 % à 17 %, ce qui est conforme, dans l'ensemble, aux taux d'actualisation employés par d'autres investisseurs qui détiennent des actions privilégiées et des actions ordinaires d'Aireon;
- b) l'échéance prévue des versements futurs de dividendes – l'échéance des versements, laquelle est établie en fonction des prévisions d'Aireon en ce qui concerne les dates de versement du dividende après impôt, a été prorogée afin de tenir compte de l'incidence de la COVID-19.

Le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon figurant dans l'état de la situation financière, compte tenu de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, reflète les sommes réelles versées par la Société (aux taux de change en vigueur à la date des transactions). L'utilisation de comptes de report réglementaires permet de différer la comptabilisation des transactions liées au placement de la Société dans Aireon dans l'état consolidé du résultat net de la Société. Par conséquent, le placement de la Société dans Aireon n'a aucune incidence nette sur l'état consolidé du résultat net de la Société pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 mai 2020. Ces montants ne sont pas pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs jusqu'au moment où ils sont réalisés en trésorerie par l'intermédiaire de dividendes reçus après impôt.

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent de ce qui suit :

	Terrains et bâtiments ¹⁾	Systèmes et matériel	Actifs en cours de développement	Total
Coût				
Solde au 31 août 2019	280 \$	745 \$	117 \$	1 142 \$
Montant transitoire lié à l'IFRS 16	9	–	–	9
Entrées	–	–	47	47
Transferts	5	96	(101)	–
Solde au 31 mai 2020	<u>294 \$</u>	<u>841 \$</u>	<u>63 \$</u>	<u>1 198 \$</u>
Cumul de l'amortissement				
Solde au 31 août 2019	69 \$	323 \$	– \$	392 \$
Amortissement	16	48	–	64
Solde au 31 mai 2020	<u>85 \$</u>	<u>371 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>456 \$</u>
Valeurs comptables				
Au 31 août 2019	211 \$	422 \$	117 \$	750 \$
Au 31 mai 2020	<u>209 \$</u>	<u>470 \$</u>	<u>63 \$</u>	<u>742 \$</u>

- 1) Les terrains et les bâtiments incluent l'actif au titre du droit d'utilisation lié au contrat de location visant les bureaux abritant le siège social de la Société [se reporter à la note 2 e)]. La valeur comptable de 7 \$ au 31 mai 2020 tient compte de l'amortissement de 2 \$ qui a été comptabilisé pour la période de neuf mois close le 31 mai 2020.

8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent de ce qui suit :

	Droit de navigation aérienne	Logiciels achetés	Logiciels maison	Actifs en cours de développement	Total
Coût					
Solde au 31 août 2019	702 \$	195 \$	265 \$	39 \$	1 201 \$
Entrées	–	–	–	31	31
Transferts	–	2	27	(29)	–
Solde au 31 mai 2020	<u>702 \$</u>	<u>197 \$</u>	<u>292 \$</u>	<u>41 \$</u>	<u>1 232 \$</u>
Cumul de l'amortissement					
Solde au 31 août 2019	125 \$	83 \$	87 \$	– \$	295 \$
Amortissement	19	14	20	–	53
Solde au 31 mai 2020	<u>144 \$</u>	<u>97 \$</u>	<u>107 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>348 \$</u>
Valeurs comptables					
Au 31 août 2019	577 \$	112 \$	178 \$	39 \$	906 \$
Au 31 mai 2020	<u>558 \$</u>	<u>100 \$</u>	<u>185 \$</u>	<u>41 \$</u>	<u>884 \$</u>

9. Prêts et emprunts

La note 14 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2019 de la Société comprend de l'information sur les prêts et emprunts portant intérêt de la Société.

Le 29 mai 2020, la Société a émis des billets d'obligation générale de 850 \$ en deux séries, soit les billets d'obligation générale de série BMT 2020-1 d'une valeur de 550 \$ assortis d'un taux d'intérêt annuel de 2,924 % et échéant le 29 septembre 2051 et les billets d'obligation générale de série BMT 2020-2 d'une valeur de 300 \$ assortis d'un taux d'intérêt annuel de 2,063 % et échéant le 29 mai 2030.

Le solde de la dette à long terme au 31 mai 2020 s'élevait à 2 288 \$, dont une tranche de 275 \$ a été classée dans la dette courante. La somme incluse dans la dette courante a trait aux billets d'obligation générale de série BMT 2011-1 de 250 \$ échéant en février 2021 et au versement annuel de 25 \$ exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2.

Au 31 mai 2020, outre l'émission des billets d'obligation générale de 850 \$, la Société avait prélevé des fonds de 223 \$ sur sa facilité de crédit consortiale. Le produit net tiré de ces billets servira aux besoins généraux de la Société, y compris le remboursement des sommes prélevées sur la facilité de crédit consortiale, ce qui lui permettra d'accroître ses réserves de liquidités.

10. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Sommaire des instruments financiers

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments financiers de la Société par catégories de classement et comprend le classement dans la hiérarchie des justes valeurs de chaque instrument financier, comme il est décrit à la note 15 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2019. À l'exception de la dette à long terme, la valeur comptable de tous les instruments financiers de la Société s'approche de leur juste valeur.

	31 mai 2020		
	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	Hiérarchie des justes valeurs
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie ¹⁾	918 \$	– \$	
Débiteurs et autres	72	–	
Placements courants			
Fonds de réserve pour le service de la dette	73	–	
Autres actifs courants			
Actifs dérivés ²⁾	–	2	Niveau 2
Placement sous forme d'actions privilégiées ³⁾	–	352	Niveau 3
Prêt consenti à une partie liée	3	–	
Autres actifs non courants			
Actifs dérivés non courants ²⁾	–	1	Niveau 2
Créances à long terme	1	–	
	1 067 \$	355 \$	
Passifs financiers			
Emprunt bancaire ⁴⁾	223 \$	– \$	
Fournisseurs et autres créditeurs			
Dettes fournisseurs et charges à payer	238	–	
Dette à long terme (y compris la partie courante)			
Obligations et billets à payer ⁵⁾	2 288	–	Niveau 2
Obligation locative (y compris la partie courante) ⁶⁾	7	–	
	2 756 \$	– \$	

10. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)
Sommaire des instruments financiers (suite)

	31 août 2019		Hiérarchie des justes valeurs
	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie ¹⁾	30 \$	– \$	
Débiteurs et autres	94	–	
Placements courants			
Fonds de réserve pour le service de la dette	72	–	
Autres actifs courants			
Actifs dérivés ²⁾	–	1	Niveau 2
Placement sous forme d'actions privilégiées ³⁾	–	439	Niveau 3
Prêt consenti à une partie liée	3	–	
Autres actifs non courants			
Créances à long terme	1	–	
	<u>200 \$</u>	<u>440 \$</u>	
Passifs financiers			
Emprunt bancaire ⁴⁾	8 \$	– \$	
Fournisseurs et autres créditeurs			
Dettes fournisseurs et charges à payer	233	–	
Passifs dérivés ²⁾	–	1	Niveau 2
Dette à long terme (y compris la partie courante)			
Obligations et billets à payer ⁵⁾	1 468	–	Niveau 2
	<u>1 709 \$</u>	<u>1 \$</u>	

1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme de 285 \$ (5 \$ au 31 août 2019). Le solde de trésorerie au 31 mai 2020 était supérieur à celui au 31 août 2019 en raison surtout des billets d'obligation générale d'une valeur de 850 \$.

2) Les actifs et passifs dérivés courants et non courants sont inscrits à la juste valeur déterminée en fonction des taux de change en vigueur sur le marché et des taux d'intérêt à la date de clôture.

3) Cet instrument est comptabilisé à la juste valeur selon la méthode d'évaluation décrite à la note 6.

4) Cet emprunt bancaire correspond à un prélèvement effectué sur la facilité de crédit consortiale de la Société sous la forme d'une acceptation bancaire et il est assorti d'un taux d'actualisation fondé sur le taux Canadian Dollar Offered Rate majoré de la marge applicable.

5) La juste valeur des obligations et des billets à payer de la Société est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, étant donné qu'elle est établie selon les cours vendeur en vigueur sur le marché secondaire à la date de clôture. Au 31 mai 2020, la juste valeur s'établissait à 2 578 \$ (1 771 \$ au 31 août 2019), compte tenu des intérêts courus de 22 \$ (20 \$ au 31 août 2019).

6) L'obligation locative est évaluée selon les flux de trésorerie actualisés à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs depuis le 31 août 2019.

10. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)
Instruments financiers de niveau 3

Le tableau qui suit résume l'évolution de la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, qui est classé au niveau 3.

	Placement sous forme d'actions privilégiées
Juste valeur au 31 août 2019	439 \$
Diminution nette de la juste valeur ¹⁾	(103)
Incidence du change ²⁾	16
Juste valeur au 31 mai 2020	352 \$

¹⁾ La diminution nette de la juste valeur comprend des produits de dividendes accumulés et elle est prise en compte au poste « Autres charges financières » de l'état consolidé du résultat net.

²⁾ Ce montant est inclus dans le poste « Autres profits nets » de l'état consolidé du résultat net.

En ce qui a trait à la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, les changements qu'il est raisonnable de supposer qu'une des données non observables importantes pourrait subir à la date de clôture, toute autre donnée demeurant constante, auraient les effets suivants sur le résultat net.

	Augmentation	Diminution
Calendrier des flux de trésorerie attendus (variation d'un an)	55 \$	(41) \$
Taux d'actualisation ajusté en fonction du risque (variation de 1 % – 100 points de base)	(41) \$	41 \$

Instruments financiers dérivés

À l'occasion, la Société détient des swaps de taux d'intérêt à terme et instruments à terme sur obligations ainsi que des contrats de change à terme pour couvrir les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt. Le calendrier ainsi que la façon dont la Société gère ces risques varient pour chaque élément selon son évaluation du risque et des autres possibilités de gérer le risque. Le tableau suivant présente les instruments financiers dérivés auxquels la Société a appliqué la comptabilité de couverture :

¹⁾ La Société détient 15 contrats de change à terme d'une valeur notionnelle totale de 50 \$ US (68 \$ CA) servant à couvrir les versements mensuels à Aireon relatifs aux frais de surveillance par satellite pour l'exercice 2020 et pour l'exercice qui sera clos le 31 août 2021 (l'« exercice 2021 »). Le taux contractuel moyen est de 1,36222. La valeur comptable de ces contrats était de 1 \$ au 31 mai 2020 et figure dans les autres actifs courants.

Au 31 août 2019, la Société détenait 12 contrats à terme visant l'achat d'un total de 29 \$ US (38 \$ CA) et le taux moyen était de 1,30444. La valeur comptable de ces contrats était de 1 \$ au 31 août 2019 et figure dans les autres actifs courants.

²⁾ La Société détient cinq contrats de change à terme d'une valeur notionnelle d'environ 2 \$ chacun visant l'achat d'un total de 8 \$ US (11 \$ CA) servant à couvrir les paiements des primes d'assurance de la Société pour les exercices 2020 et 2021. Le taux contractuel moyen est de 1,36350. La valeur comptable de ces contrats était de néant au 31 mai 2020.

Au 31 août 2019, la Société détenait 4 contrats à terme visant l'achat d'un total de 6 \$ US (8 \$ CA) et le taux moyen était de 1,31142. La valeur comptable de ces contrats était de néant au 31 août 2019.

10. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)
Instruments financiers dérivés (suite)

Les relations de couverture de la Société pourraient donner lieu à de l'inefficacité si les transactions prévues ne se matérialisent pas au moment prévu ou par suite de changements au risque de contrepartie. Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 31 mai 2020 et 2019, les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie étaient considérés comme totalement efficaces et aucune inefficacité n'a été comptabilisée dans le résultat net.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 mai 2020, les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie n'ont pas eu d'effet sur les autres éléments du résultat global. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 mai 2019, une perte de 6 \$ et de 10 \$, respectivement, a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, en raison essentiellement d'un contrat à terme sur obligations qui a pris fin en mars 2019.

Gestion des risques financiers

La Société est exposée à plusieurs risques, y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux prix, le risque de crédit et le risque de liquidité, du fait qu'elle détient des instruments financiers. L'exposition de la Société aux risques financiers et sa façon de gérer chacun de ces risques sont décrites aux paragraphes a) à c) de la note 15 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2019. Ces risques, ainsi que la gestion par la Société de son exposition à ces risques, n'ont pas changé significativement au cours de la période de neuf mois close le 31 mai 2020, à l'exception de ce qui suit.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs et des passifs financiers exposés au risque de taux d'intérêt :

	31 mai 2020	31 août 2019
Actifs financiers à taux variables		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	918 \$	30 \$
Placements dans le fonds de réserve pour le service de la dette	73	72
Total des actifs financiers à taux variables	991 \$	102 \$
Passifs financiers à taux variables		
Emprunt bancaire	223 \$	8 \$
Passifs financiers à taux fixes		
Obligations et billets à payer ¹⁾	2 288 \$	1 468 \$

¹⁾ Les obligations et les billets à payer comprennent les parties courantes et non courantes.

Les placements compris dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie et dans le fonds de réserve pour le service de la dette de la Société portent intérêt aux taux variables en vigueur sur le marché. Une baisse des taux d'intérêt mènerait à un recul des produits touchés sur ces instruments. Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt variables donnerait lieu à un écart annuel d'environ 8 \$ dans le résultat net de la Société avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs (1 \$ au 31 août 2019).

La Société ne comptabilise pas les actifs ou passifs financiers à taux fixes désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Ainsi, l'incidence de toute variation des taux d'intérêt à la date de clôture sur les actifs ou passifs à taux fixes n'aurait pas d'effet sur le résultat ou les capitaux propres de la Société.

10. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de taux d'intérêt (suite)

Le risque de taux d'intérêt lié aux emprunts à long terme de la Société portant intérêt à taux fixe découle de la fixation d'un nouveau taux à l'échéance du titre d'emprunt et du refinancement de la dette. La Société réduit cette source de risque de taux d'intérêt en étalant les échéances des emprunts sur des périodes allant jusqu'à 2051 de sorte que seule une tranche de l'encours de la dette arrivera à échéance dans un exercice donné.

b) Risque de change

Au 31 mai 2020, le montant net de l'exposition de la Société au risque de change se rapportant au dollar américain avait diminué, passant de 445 \$ CA (335 \$ US) à 346 \$ CA (250 \$ US), en raison surtout de la baisse de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon. Au 31 mai 2020, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, le résultat net, compte non tenu du mouvement net des comptes de report réglementaires, aurait augmenté ou diminué de 32 \$ (40 \$ au 31 août 2019).

c) Autre risque de prix

La juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon a été déterminée selon le modèle des flux de trésorerie actualisés. La juste valeur estimative du placement pourrait changer au cours des périodes à venir. Tout changement de la sorte pourrait être important et serait pris en compte dans l'état du résultat net à mesure qu'il surviendrait. Une analyse de sensibilité à l'égard des modifications apportées aux données non observables employées dans l'évaluation est présentée dans la section précédente « Instruments financiers de niveau 3 ».

Aireon offre une capacité de surveillance par satellite mondiale aux fournisseurs de services de navigation aérienne du monde entier. Les risques suivants ont été relevés en ce qui concerne le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

- L'amenuisement de la circulation aérienne partout dans le monde à cause de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de voyage qui ont été imposées.
- Les prévisions selon lesquelles la circulation aérienne ne reviendra pas aux niveaux pré-pandémie de COVID-19 avant un certain temps, ce qui aura une incidence sur les produits d'Aireon, étant donné que ses services sont facturés en fonction du volume et tiennent compte des mouvements d'aéronefs.
- Le fait que la Société s'attend à ce que le versement de dividendes auxquels elle a droit soit retardé.

d) Risque de liquidité

Au 31 mai 2020, la Société pouvait disposer sans restrictions d'une somme de 309 \$ (374 \$ au 31 août 2019) aux termes de ses facilités de crédit. Le 12 septembre 2019, le plafond de la facilité de crédit de la Société consentie par un consortium d'institutions financières canadiennes a été rehaussé de 175 \$, le faisant passer à 850 \$. La facilité de crédit est constituée de deux tranches de montants égaux échéant le 12 septembre 2022 et le 12 septembre 2024. Au 31 mai 2020, la Société avait prélevé 223 \$. La facilité de crédit consortiale de la Société est décrite à la note 14 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2019.

Le 15 avril 2020, le ministère des Finances a annoncé un moratoire relatif aux paiements spéciaux de solvabilité qui est entré en vigueur le 27 mai 2020 et qui s'appliquera au reste de l'année civile 2020. Suivant ce moratoire, les répondants de régimes de retraite à prestations définies ne sont pas tenus d'effectuer les paiements spéciaux de solvabilité exigibles pour les mois de mars à novembre 2020.

10. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)
Gestion des risques financiers (suite)

d) Risque de liquidité (suite)

Comme il est mentionné à la note 9, le 29 mai 2020, la Société a réalisé l'émission de billets d'obligation générale d'une valeur de 850 \$. Le produit net tiré de ces billets servira à satisfaire les besoins généraux de la Société, comme le remboursement des emprunts sur sa facilité de crédit consortiale, ce qui lui permettra d'accroître sa réserve de liquidités.

11. Engagements

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés de la Société liés à ses passifs financiers, à ses engagements en capital, à ses engagements contractuels et à ses obligations locatives au 31 mai 2020.

	Paiements restants – pour les exercices qui seront clos les 31 août						Par la suite
	Total	2020	2021	2022	2023	2024	
Emprunt bancaire	223 \$	223 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Dettes fournisseurs et charges à payer	227	227	–	–	–	–	–
Dette à long terme (y compris la partie courante) ^{1), 2)}	2 300	–	275	25	25	25	1 950
Paiements d'intérêts ²⁾	1 495	18	83	78	76	74	1 166
Engagements en capital	120	77	15	11	3	3	11
Engagements découlant de contrats d'exploitation	16	1	4	3	3	2	3
Obligations locatives futures ³⁾	59	–	–	–	2	3	54
Obligation locative	7	1	3	3	–	–	–
Engagement de prêt à une partie liée ⁴⁾	15	15	–	–	–	–	–
	<u>4 462 \$</u>	<u>562 \$</u>	<u>380 \$</u>	<u>120 \$</u>	<u>109 \$</u>	<u>107 \$</u>	<u>3 184 \$</u>

¹⁾ Les paiements représentent un principal de 2 300 \$. La Société entend refinancer ses emprunts en principal à leurs dates d'échéance. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins, ou encore d'également racheter intégralement ou en partie une émission avant son échéance prévue.

²⁾ De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés aux notes 9 et 14 afférentes aux états financiers consolidés annuels de 2019.

³⁾ La Société a pris un engagement en ce qui a trait au contrat de location visant les bureaux abritant son siège social qui entrera en vigueur au cours de l'exercice qui sera clos le 31 août 2023. L'engagement représente environ 3 \$ par année et s'étendra sur 20 ans. Le contrat de location actuel visant les bureaux abritant le siège social arrivera à échéance le 31 octobre 2022.

⁴⁾ Au cours de la période de neuf mois close le 31 mai 2020, la Société a conclu une entente avec Aireon en vue de fournir à celle-ci un prêt subordonné d'un montant d'au plus 11 \$ US (15 \$ CA).